

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Objectif

Alaní Higiene Profesional S.L.U a pour objectif de contribuer au respect et à l'amélioration des droits humains et du travail à travers son activité commerciale. Dans le cadre de cet engagement, Alaní s'appuie sur les définitions des droits humains de la Charte internationale des droits de l'homme, les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Toutefois, elle se conformera aux lois nationales lorsque celles-ci sont plus strictes que les directives internationales. En cas de conflit entre les lois nationales et les directives internationales, Alaní s'efforcera d'atteindre le plus haut niveau d'alignement possible.

Engagement

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'engage à respecter les principes suivants :

1. Droits de l'homme et du travail

Afin de contribuer au respect et à l'amélioration des droits de l'homme et du travail, Alaní s'engage à éliminer les violations suivantes des droits de l'homme et du travail.

2. Travail des enfants et travail forcé

Alaní Higiene Profesional S.L.U interdit le recours au travail des enfants et à toute forme de travail forcé ou obligatoire dans ses installations, dans celles de ses collaborateurs et dans celles de ses fournisseurs. Alaní s'engage à n'établir des collaborations qu'à travers un protocole de recrutement défini.

3. Discrimination, harcèlement et abus

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'oppose à la discrimination, au harcèlement et aux abus de la part de quiconque. À cette fin, Alaní a défini un code de conduite spécifique « ALANÍ – CODE DE CONDUITE (EN).pdf ».

4. Heures de travail excessives

Alaní Higiene Profesional S.L.U n'inclut pas cette pratique parmi son personnel et dispose de protocoles pour la prévenir. À cette fin, Alaní a défini une politique spécifique « POLITIQUE EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL, DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET DE LIBERTÉ SYNDICALE ».

5. Liberté d'association et de négociation collective

Alaní garantit la liberté d'association et la négociation collective conformément à la législation nationale et aux acquis syndicaux d'Alaní. Les travailleurs d'Alaní peuvent consulter la politique spécifique traitant de cette question (« POLITIQUE EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL, DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET DE LIBERTÉ SYNDICALE ») et la convention collective officielle en ligne.

6. Santé et sécurité

Alaní Higiene Profesional S.L.U gère et contrôle les opérations dans ses installations afin de garantir la sécurité et la santé de son personnel, grâce à des protocoles visant à prévenir les risques et à maintenir des conditions de travail sûres et adéquates.

Alaní s'engage à garantir à ses employés l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, un protocole de préparation et d'intervention en cas d'urgence, des procédures de manipulation des matières dangereuses, des systèmes de gestion des risques pour la santé et la sécurité, ainsi que des bâtiments construits dans les règles de l'art et conformes aux normes de sécurité électrique et incendie. Les principaux engagements sont détaillés ci-dessous :

- **Systèmes de gestion des risques pour la santé et la sécurité**

Alaní s'engage à toujours disposer d'une personne désignée (actuellement ANALIA MARTIN) comme responsable de la santé et de la sécurité, formée à la prévention des risques sur les lieux de travail (la formation actuelle a été dispensée par la société externe Quiron Prevencion).

- **Préparation et réponse aux situations d'urgence**

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'engage à fournir à ses employés un environnement de travail dans lequel les risques liés à l'activité et aux facteurs externes sont minimisés, en garantissant l'ensemble des garanties et responsabilités nécessaires pour établir un niveau adéquat de protection de la santé contre les risques liés aux conditions de travail. Cet engagement est conforme à toutes les exigences établies par la réglementation en vigueur. Pour plus de détails, veuillez consulter le document associé « PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET PROTOCOLES DE RISQUE.pdf ».

- **Procédures de manipulation des matières dangereuses**

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'engage à maintenir un environnement de travail exempt de produits chimiques dangereux et des risques qui y sont associés. En cas d'utilisation potentielle de matières et de produits chimiques dangereux, Alaní s'engage à garantir tous les protocoles de sécurité nécessaires pour ses travailleurs.

- **Construction adéquate des bâtiments, sécurité électrique et protection contre les incendies**

Alaní respecte les normes appropriées en matière de construction de bâtiments et d'électricité. En matière de sécurité incendie, l'entreprise s'engage à planifier minutieusement les inspections.

7. Salaire minimum légal et toutes les prestations exigées par la loi

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'engage à garantir à son personnel le salaire minimum légal et toutes les prestations exigées par la loi (conformément aux annonces publiques du gouvernement espagnol (BOE)), y compris les cotisations patronales à la sécurité sociale. À cette fin, Alaní a défini une politique spécifique intitulée « POLITIQUE EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL, DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET DE LIBERTÉ SYNDICALE ».

8. Salaire décent

Alaní Higiene Profesional S.L.U aspire à fournir un salaire décent qui couvre les besoins du travailleur et de sa famille. À cette fin, Alaní a défini une politique spécifique intitulée « POLITIQUE EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL, DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET DE LIBERTÉ SYNDICALE » et a pris des mesures pour la quantifier.

9. Pratiques commerciales équitables et éthiques

Alaní Higiene Profesional S.L.U s'engage à suivre des pratiques commerciales équitables et éthiques, notamment en luttant contre la corruption et en prévenant les pots-de-vin. À cette fin, Alaní a défini un code de conduite spécifique « ALANÍ – CODE DE CONDUITE (EN).pdf ».

Attentes

Pour atteindre ses propres objectifs, Alaní Higiene Profesional S.L.U a besoin du soutien de ses partenaires, fournisseurs et autres parties prenantes. C'est pourquoi Alaní définit les attentes de sa chaîne de valeur.

10. Droits humains et droits du travail

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de toutes les entreprises avec lesquelles elle souhaite collaborer qu'elles respectent pleinement la réglementation, lorsqu'elle existe, ou qu'elles élaborent et mettent en œuvre des politiques internes visant à garantir tous les droits fondamentaux et à améliorer la satisfaction des travailleurs, conformément à la propre conformité réglementaire d'Alaní.

11. Travail des enfants et travail forcé

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de tous ses partenaires (fabricants, fournisseurs, etc.) qu'ils interdisent le travail des enfants dans leurs installations et qu'ils contrôlent le respect de cette règle. Dans le cas des pays qui autorisent les enfants à travailler avant l'âge de 16 ans, Alaní attend de sa chaîne d'approvisionnement qu'elle garantisse une éducation formelle obligatoire adéquate et qu'elle puisse vérifier la validité de tous les contrats avec son personnel. En outre, Alaní attend de tous ses partenaires (fabricants, fournisseurs, etc.) qu'ils garantissent l'interdiction de toutes les formes de travail forcé.

12. Discrimination, harcèlement et abus

Les entreprises qui collaborent avec Alaní Higiene Profesional S.L.U doivent faire preuve de transparence et adopter une politique de tolérance zéro en matière de discrimination, de harcèlement et d'abus.

13. Heures de travail excessives

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de sa chaîne de valeur qu'elle évite en premier lieu tout excès d'heures de travail et, lorsque cela n'est pas possible, qu'elle le justifie dûment et le rémunère de manière adéquate, sans jamais dépasser les spécifications légales.

14. Liberté d'association et de négociation collective

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de sa chaîne de valeur qu'elle respecte au minimum la réglementation nationale et, lorsque celle-ci ne garantit pas la liberté d'association, qu'elle la promeuve en suivant les directives internationales et les meilleures pratiques.

15. Santé et sécurité

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de toutes les entreprises avec lesquelles elle souhaite collaborer qu'elles gèrent et contrôlent les opérations dans leurs installations afin de garantir la sécurité et la santé de leur personnel, grâce à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à un protocole de préparation et d'intervention en cas d'urgence, à des procédures de manipulation des matières dangereuses, à des systèmes de gestion qui traitent les risques pour la santé et la sécurité, et à une construction adéquate des bâtiments, ainsi qu'à la sécurité électrique et incendie.

16. Salaire minimum légal, prestations obligatoires prévues par la loi et salaire décent.

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de toutes les entreprises avec lesquelles elle collabore qu'elles versent à leurs travailleurs au moins le salaire minimum légal et toutes les prestations exigées par la loi, y compris les cotisations patronales à la sécurité sociale. En outre, Alaní donnera la préférence aux entreprises qui démontrent leur engagement à verser un salaire décent à leurs travailleurs.

17. Pratiques commerciales équitables et éthiques.

Alaní Higiene Profesional S.L.U attend de toutes les entreprises avec lesquelles elle souhaite collaborer qu'elles aient des pratiques commerciales équitables et éthiques, y compris la lutte contre la corruption et les pots-de-vin. L'engagement de la chaîne de valeur est nécessaire pour garantir que tous ses travailleurs et sa propre chaîne de valeur bénéficient d'un traitement éthique et équitable basé sur les normes internationales, et que cela soit justifié par des pratiques de transparence, par écrit et par des visites inopinées des installations si nécessaire.

Signé : Enrique Pereira

Fonction : Directeur général d'Alaní Higiene Profesional S.L.U

Date : 03/07/2023